

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **SOS VILLAGES D'ENFANTS BELGIQUE - SOS KINDERDORPEN BELGIE**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Rue de l'Hôtel des Monnaies N° : 40 Boîte : 1CD

Code postal : 1060 Commune : Saint-Gilles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : [www.sos-kinderdorpen.be](http://www.sos-kinderdorpen.be)

Adresse e-mail : [welcome@sos-kinderdorpen.be](mailto:welcome@sos-kinderdorpen.be)

Numéro d'entreprise

0408.628.435

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modifiant(s) des statuts

07-12-2022

COMPTE(S) ANNUEL(S) en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **27-05-2025**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-2024** au **31-12-2024**

Exercice précédent du **01-01-2023** au **31-12-2023**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.2, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.2, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.4.3, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES****LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**Struyven Catharina**

Molenstraat 19  
3051 Sint-Joris-Weert  
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-30

Fin de mandat : 2024-11-07

Administrateur

**Deforche Filiep**

Oude Godstraat 34  
2650 Edegem  
BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2026-01-01

Administrateur

**Tanghe Filip**

Beukendreef 39  
2840 Rumst  
BELGIQUE

Début de mandat : 2012-05-14

Fin de mandat : 2026-01-01

Président du Conseil d'Administration

**Marchant Jean-Pierre**

avenue de l'observatoire 82  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2026-01-01

Administrateur

**Schmitz Olivier**

rue d'Amberloup 42  
6680 Sainte-Ode  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-17

Fin de mandat : 2025-06-17

Vice-président du Conseil d'Administration

**Leyman Paul**

Pierstraat 204  
2630 Aartselaar  
BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2024-05-29

Administrateur

**Boes Thomas**

Merbeekstraat 18  
3360 Bierbeek  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-17

Fin de mandat : 2024-03-31

Administrateur

**Lippens Vanessa**

rue Marianne 15  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-17

Fin de mandat : 2025-06-17

Administrateur

**de Launoit Yvan**

avenue des Eglantiers 16  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2026-01-01

Administrateur

Gonet Sébastien (A02206)

**SRL Joiris, Rousseaux & Co - Reviseurs d'Entreprises Associés (B0194)**

0450426032  
rue de la Biche 18  
7000 Mons  
BELGIQUE  
Début de mandat :

Début de mandat : 2024-05-29

Fin de mandat : 2027-05-30

## Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Gonet Sébastien (A02206)

rue de la Cayauderie 53  
6043 Ransart  
BELGIQUE

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>2.740.792</u></b>	<b><u>1.149.056</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>213</b>	<b>213</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>2.740.578</b>	<b>1.148.843</b>
Terrains et constructions		22	2.076.064	641.757
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	77.786	53.876
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	546.768	427.165
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	39.960	26.045
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28		
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>				
<b>Créances à plus d'un an</b>				
Créances commerciales		29/58	<b>12.005.454</b>	<b>9.507.548</b>
Autres créances		29		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>				
Stocks		290		
Approvisionnements		291		
En-cours de fabrication		3	<b>2.700</b>	<b>1.232</b>
Produits finis		30/36	2.700	1.232
Marchandises		30/31		
Immeubles destinés à la vente		32		
Acomptes versés		33		
Commandes en cours d'exécution		34		
		35		
		36	2.700	1.232
		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>1.099.360</b>	<b>1.113.384</b>
Créances commerciales		40	139.854	182.546
Autres créances		41	959.506	930.838
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>1.022.927</b>	<b>1.012.558</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>9.623.409</b>	<b>7.147.510</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>257.058</b>	<b>232.865</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>14.746.246</b>	<b>10.656.605</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b>10.805.135</b>	<b>6.384.403</b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>	6.7	10	<b>934.701</b>	<b>934.701</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés et autres réserves</b>	6.7	13	<b>6.750.000</b>	<b>3.750.000</b>
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)(-)	14	<b>3.083.982</b>	<b>1.657.765</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>36.451</b>	<b>41.936</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b>247.735</b>	<b>552.837</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>247.735</b>	<b>201.509</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	19.135	9.567
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	228.601	191.942
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>	6.7	167		<b>351.327</b>
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>3.693.376</b>	<b>3.719.366</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.8	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>2.644.655</b>	<b>2.748.294</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	464.234	259.852
Fournisseurs		440/4	464.234	259.852
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	1.006.451	1.011.914
Impôts		450/3	74.573	67.489
Rémunérations et charges sociales		454/9	931.878	944.426
Autres dettes		48	1.173.971	1.476.527
<b>Comptes de régularisation</b>	6.8	492/3	<b>1.048.721</b>	<b>971.072</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>14.746.246</b>	<b>10.656.605</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>16.781.319</b>	<b>12.816.424</b>
Chiffre d'affaires	6.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	16.515.007	12.578.863
Autres produits d'exploitation		74	245.937	193.989
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	20.375	43.572
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>12.392.129</b>	<b>12.434.472</b>
Approvisionnements et marchandises		60	496.546	429.735
Achats		600/8	496.546	429.735
Stocks: réduction (augmentation)	(+)(-)	609		
Services et biens divers		61	2.786.502	2.545.788
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)(-)	6.9 62	6.575.878	5.892.477
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	139.369	134.144
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)(-)	6.9 631/4	8.437	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)(-)	6.9 635/9	-341.760	-87.456
Autres charges d'exploitation		6.9 640/8	2.689.427	3.484.256
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	37.729	35.527
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)(-)	9901	<b>4.389.190</b>	<b>381.952</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers récurrents		75/76B	<b>80.541</b>	<b>1.828</b>
Produits des immobilisations financières		75	80.541	1.828
Produits des actifs circulants		750		
Autres produits financiers	6.10	751	80.541	1.828
Produits financiers non récurrents	6.11	752/9		
		76B		
		65/66B	<b>21.080</b>	<b>18.895</b>
<b>Charges financières</b>				
Charges financières récurrentes	6.10	65	21.080	18.895
Charges des dettes		650	7	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+/-)	651		
Autres charges financières		652/9	21.073	18.895
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+/-)	9903	<b>4.448.651</b>	<b>364.886</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+/-)	67/77	<b>22.434</b>	
Impôts		670/3	22.434	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+/-)	9904	<b>4.426.217</b>	<b>364.886</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+/-)	9905	<b>4.426.217</b>	<b>364.886</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(−)		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9906	<b>6.083.982</b>	<b>5.407.765</b>
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(9905)	4.426.217	364.886
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>	(+)/(−)		
Bénéfice (Perte) à reporter	14P	1.657.765	5.042.879
<b>Affectation aux fonds affectés et autres réserves</b>	791		
	691	<b>3.000.000</b>	<b>3.750.000</b>
	(14)	<b>3.083.982</b>	<b>1.657.765</b>

**ANNEXE****ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****FRAIS DE DÉVELOPPEMENT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXXXX	<b>1.905.261</b>
8021		
8031		
8041		
8051	<b>1.905.261</b>	
8121P	XXXXXXXXXXXX	<b>1.905.048</b>
8071		
8081		
8091		
8101		
8111		
8121	<b>1.905.048</b>	
210		<b><u>213</u></b>

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****TERRAINS ET CONSTRUCTIONS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffections

Transferts d'une rubrique à une autre

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	<b>1.770.411</b>
8161	1.552.966	
8171	89.833	
8181		
8191	<b>3.233.544</b>	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	<b>1.128.654</b>
8271	28.826	
8281		
8291		
8301		
8311		
8321	<b>1.157.480</b>	
(22)	<b>2.076.064</b>	
22/91	2.076.064	

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+) / (-)

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffections

Transférés d'une rubrique à une autre

(+) / (-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****DONT**

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

**MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****DONT**

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	<b>344.875</b>
8163	50.519	
8173	79.722	
8183		
8193	<b>315.673</b>	
8253P	XXXXXXXXXX	<b>0</b>
8213		
8223		
8233		
8243		
8253	<b>0</b>	
8323P	XXXXXXXXXX	<b>290.999</b>
8273	26.610	
8283		
8293		
8303	79.722	
8313		
8323	<b>237.887</b>	
(24)	<b><u>77.786</u></b>	
241	<b>77.786</b>	

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****DONT**

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	<b>1.156.098</b>
8165	204.482	
8175	74.048	
8185		
8195	<b>1.286.532</b>	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	<b>728.934</b>
8275	83.934	
8285		
8295		
8305	73.103	
8315		
8325	<b>739.765</b>	
(26)	<b>546.768</b>	
261	546.768	

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTE VERSÉS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	<b>26.045</b>
8166	13.915	
8176		
8186		
8196	<b>39.960</b>	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
8316		
8326		
(27)	<b>39.960</b>	

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF****PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé  
 Actions et parts - Montant non appelé  
 Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus  
 de plus d'un mois à un an au plus  
 de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	<b>1.022.927</b>	<b>1.012.558</b>
8686		
8687	1.000.000	1.000.000
8688	22.927	12.558
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

produits acquis - Projets Belges  
 charges à reporter - Assurances + IT service + Loyer Head Office  
 charges à reporter - Projets Belges

Exercice
183.318
70.327
3.413

## ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

### FONDS

Patrimoine de départ  
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
934.701	934.701
3.250.000	3.250.000

Modifications au cours de l'exercice

Montants

### FONDS AFFECTÉS

#### Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

Les fonds affectés sur base de l'apportation de l'AG: 1.500.000€ Fonds affectés pour investissements  
3.250.000€ Fonds affectés pour passif social  
2.000.000€ Fonds affectés aux projets et innovations

### PROVISIONS

#### Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Risques projets - principe de prudence  
Grosse réparation & entretien

Exercice
228.601
19.135

#### Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE  
RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>(42)</b>	

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	<b>8913</b>	

**DETTES GARANTIES (COMPRISSES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	9061	

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation</b>	9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	74.573
Dettes fiscales estimées	450	

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

	Codes	Exercice
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	931.878

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
492 charges à imputer - Dettes Successions	221.898
492 charges à imputer : autres	13.569
493 produits à reporter - Projets Intern'l et autres	136.026
493 produits à reporter - Projets Belges	502.534

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

#### Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides

### CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
730		
731	5.535.237	5.722.864
732	4.938.129	1.238.817
733	6.041.641	5.617.182

#### Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		

#### Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

#### Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

#### Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

#### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

9096	9.567	9.567
9097	351.327	97.023
9098		
617	2.678.655	3.472.088

## RÉSULTATS FINANCIERS

### PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

#### Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers  
Autres produits financiers

Codes	Exercice	Exercice précédent
	80.541	1.828

### CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

#### Amortissement des frais d'émission d'emprunts

6501

#### Intérêts portés à l'actif

6502

#### Réductions de valeur sur actifs circulants

6510

Actées

6511

Reprises

#### Autres charges financières

653

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

#### Provisions à caractère financier

6560

Dotations

6561

Utilisations et reprises

#### Ventilation des autres charges financières

20.467

Frais Bancaires

606

Divers

18.263

632

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>			
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>			
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	76 (76A)	<b>20.375</b> <b>20.375</b>	<b>43.572</b> <b>43.572</b>
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	760 7620		11.801
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	20.375	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8 (76B)		31.771
<b>Produits financiers non récurrents</b>			
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>			
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>			
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	66 (66A)	<b>37.729</b> <b>37.729</b>	<b>35.527</b> <b>35.527</b>
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620	36.659	34.145
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	1.070	30
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690 (66B)		
<b>Charges financières non récurrentes</b>			
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	<b>22.434</b>
9135	22.434
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

### Sources de latences fiscales

- Latences actives
  - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
  - Autres latences actives
- Latences passives
  - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	3.283.048	2.975.523
9146	16.781.319	12.776.558
9147	68.867	67.489
9148	22.434	

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

- Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation  
 Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation  
 Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation**

## Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés  
 Montant de l'inscription  
 Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement  
 Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

- La valeur comptable des actifs grevés  
 Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

- Le montant des actifs en cause  
 Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

- La valeur comptable du bien vendu  
 Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	151.044
91621	200.000
91631	200.000
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ils NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS****Description succincte****Mesures prises pour en couvrir la charge****PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME****Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Programme C4C

1.576.807

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**Garantie bancaire 1  
Garantie bancaire 24.200  
33.925

## RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI  
OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	5.445
95061	12.427
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

---

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

<b>Au cours de l'exercice</b>	<b>Codes</b>	<b>Total</b>	<b>1. Hommes</b>	<b>2. Femmes</b>
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	64,7	22,6	42,1
Temps partiel	1002	40	10,4	29,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	90	29,1	60,9
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	98.554	33.768	64.786
Temps partiel	1012	38.073	10.670	27.403
Total	1013	136.627	44.438	92.189
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	4.743.181	1.625.014	3.118.167
Temps partiel	1022	1.832.697	513.705	1.318.992
Total	1023	6.575.878	2.138.719	4.437.159
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033			

**Au cours de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs en ETP  
 Nombre d'heures effectivement prestées  
 Frais de personnel  
 Montant des avantages accordés en sus du salaire

<b>Codes</b>	<b>P. Total</b>	<b>1P. Hommes</b>	<b>2P. Femmes</b>
1003	84,7	29	55,7
1013	127.307	44.132	83.175
1023	5.892.477	1.838.595	4.053.883
1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	68	35	90,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	68	34	90,6
Contrat à durée déterminée	111		1	0,3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	23	7	27,7
de niveau primaire	1200	2		2
de niveau secondaire	1201	9	5	12,7
de niveau supérieur non universitaire	1202	6	1	6,5
de niveau universitaire	1203	6	1	6,5
Femmes	121	45	28	63,2
de niveau primaire	1210	1	4	3,2
de niveau secondaire	1211	4	6	8,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	23	12	30,8
de niveau universitaire	1213	17	6	20,6
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	66	29	85,1
Ouvriers	132	2	6	5,8
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION**

**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées  
 Nombre d'heures effectivement prestées  
 Frais pour l'association ou la fondation

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
150		
151		
152		

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	23	24	34,2
210	21	10	27,6
211	2	14	6,6
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à préster des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	18	24	28,1
310	16	9	21,4
311	2	15	6,7
312			
313			
340			
341			
342			
343	18	24	28,1
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	13	5811	45
Nombre d'heures de formation suivies	5802	582	5812	1.411
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	20.002	5813	51.076
dont coût brut directement lié aux formations	58031	19.350	58131	49.618
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	653	58132	1.458
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821	1	5831	2
Nombre d'heures de formation suivies	5822	7	5832	9
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	162	5833	279
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Résumé des règles d'évaluation (Du 1er jan au 31 Déc. 2024)

### 1. Principes généraux

1.1. Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés adaptées par l'arrêté royal du 19 décembre 2003.

1.2. L'association a déterminé ses règles d'évaluation spécifiques, en fonction de caractéristiques propres à la nature de ses activités ; aussi : - à l'exception des immobilisations corporelles détenues en Belgique pour nos projets Belges, seuls les investissements réalisés pour le siège social de l'association à Bruxelles sont comptabilisés à l'actif du bilan, les investissements réalisés sur fonds propres pour nos projets à l'étranger sont comptabilisés en charges vu la dépréciation souvent rapide de ces actifs dans le contexte d'intervention de l'association ; - les coûts liés à la mise à jour du site web sont comptabilisés en charges, le site étant régulièrement actualisé et les dépenses n'étant pas associées au développement d'applications destinées à la récolte de fonds

- En raison de leur diversité, les prestations facturées par l'architecte chargé du projet de rénovation (Gestion de projet, techniques spéciales, dossier d'urbanisme etc), sont comptabilisées en charges.

l'ensemble des frais opérationnels supportés pour le fonctionnement direct des projets internationaux et les coûts directs de nos projets Belges (tels que l'alimentation des enfants, les frais scolaires, les frais médicaux, etc.) sont enregistrés en charge sous la rubrique "Approvisionnements et achats marchandises" ;

- Pour les projets financés sur fonds publics, l'association a constitué une provision pour risques et charges s'élevant à 3% du montant subsidié, pour couvrir les risques de rejets et charges inhérentes à nos partenaires. En 2024, cette provision s'élève à 228.601€.

- Le montant collecté en 2022 dans le cadre de la campagne Ukraine a été intégralement comptabilisé en produit (909K€). La dotation pour provision d'un projet à réaliser comptabilisée a été intégralement utilisé pour ce projet à la clôture de l'exercice 2024.

- les « Services et biens divers » sont afférents à des frais réalisés au siège de l'association ou à nos projets en Belgique ;

- la rubrique "Rémunérations et charges sociales" intègre : le coût du personnel de l'association au niveau du siège et des projets en Belgique (rémunérations, cotisations patronales, provision pécule de vacances, frais de formation du personnel et autres frais sociaux).

- les successions sont reconnues en produits et créances à recevoir à partir du moment où la succession a été accepté par le conseil d'administration et son montant confirmé par un acte notarié ou par un notaire. Elle est valorisée pour le montant déclaré ou communiqué par le notaire, diminué des frais éventuels de successions. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, les successions sont reprises, non valorisées par principe de prudence, en hors bilan.

1.3. A l'exception d'une mention supplémentaire ajoutée au point 1.2 , les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

1.4. Notre compte de résultat n'a pas été influencé de façon significative par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

### 2. Actifs immobilisés

#### 2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire en 2,3 ou 5 ans.

Les frais liés à la récolte de fonds en rue étaient enregistrés en frais de développement de 2017 à 2019 pour le montant des factures reçues et amortis sur 2 ans pour soutenir le lancement de cette initiative. Ce canal fait partie intégrante des canaux de récolte de fond et sont enregistrés à partir de 2020 en charge pour l'intégralité du montant des factures de l'année.

#### 2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché estimée en cas de leg. Elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

\* Terrains et constructions :

• terrain: pas amortissable car durée de vie illimitée dans le temps

• constructions: 3% à 10%

• les terrains et constructions obtenus du fait d'un leg et destinés à la vente ne sont pas amortis, mais valorisés à leur valeur de marché.

\* Installations, machines et outillages : aménagements bâtiments : 5 % à 20 %

\* Mobilier: mobilier et équipement : 20 % à 33%

\* Matériel roulant : 20%

#### 2.3. Immobilisations financières

- Les garanties et cautionnements versés en numéraire sont évalués à leur valeur nominale.

#### 3. Actifs circulants

##### 3.1. Crédances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en fonction du degré d'incertitude de leur recouvrement.

3.2. Les comptes de régularisation à l'actif contiennent des subventions perçues pour nos projets pour lesquels (une partie) du financement est prévu pour l'année suivante.

##### 3.3 Crédances anciennes - aide à la jeunesse

Sans confirmation écrite, par principe de prudence, les créances de plus de 2 ans ont été réduites de 50%

#### 4. Passif

4.1. Les comptes de régularisation au passif concernent essentiellement des charges à imputer pour des projets internationaux.

4.2. Au 31 décembre 2024, les fonds affectés sont constitués de fonds affectés pour investissement (1.500.000€), de fonds affectés pour passif social (3.250.000€) et de fonds affectés aux projets et innovations futures (2.000.000€).

Le bénéfice reporté est constitué des résultats annuels non affectés aux réserves.

5. Les avoirs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR sur base du taux de clôture au 31 décembre. Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de la banque, au moment du paiement.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

## RAPPORT DE GESTION 2024 - SOS villages d'enfants Belgique

Qui sommes-nous ?

SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS VE Belgique) est une association sans but lucratif (ASBL) dont l'acte constitutif a été publié au Moniteur Belge le 17 janvier 1963. Indépendante et respectueuse des différentes religions et cultures, l'association intervient depuis plus de 50 ans dans la défense des droits et des besoins des enfants.

SOS VE Belgique est membre de la fédération SOS Children's Villages International (SOS CVI), organisation présente dans plus de 135 pays. Les statuts de SOS CVI consacrent l'autonomie et l'interdépendance des Associations Membres (AM) qui se soutiennent mutuellement dans un esprit de solidarité et précisent notamment l'importance de partager la vision, mission, valeurs et politiques convenues.

SOS VE Belgique partage la vision de la fédération SOS CVI qui est résumée dans la phrase « Aucun enfant ne devrait grandir seul ».

Notre mission : « Chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement sûr et stable (lieux sûrs) et de développer des relations étroites et durables avec des adultes bienveillants (relations sûres) afin de grandir résilient ».

Principes de bonne gouvernance

Conformément au code des Sociétés et des Asbl et à nos statuts, SOS Villages d'enfants Belgique est dirigée par une Assemblée générale, un Conseil d'Administration équilibré en termes de compétences, de répartition géographique et linguistique et de la Délégée à la gestion journalière. La transparence et l'intégrité sont des valeurs fondamentales pour l'association. Nous veillons à ce que nos actions soient fidèles à nos valeurs et n'aient jamais d'impact négatif sur les enfants, les adultes ou les communautés.

Nous établissons également le contact avec nos donateurs (potentiels) de façon respectueuse. SOS Villages d'Enfants adhère en outre également aux règles de RE-EF et a adopté au Code de la récolte de fonds éthique.

Vous trouverez sur notre site, [www.sos-villages-enfants.be](http://www.sos-villages-enfants.be), de plus amples informations sur nos politiques d'intégrité et de transparence.

Courage, engagement, confiance et responsabilité sont les valeurs associées à notre démarche.

Afin de soutenir une culture institutionnelle sensible au genre, SOS BE a signé la Charte genre rédigée et adoptée au mois de juin 2018, par les Conseils d'Administration des cinq structures fédératives pour souligner son soutien à cet élan positif.

I- Evolution de l'activité en 2024

Grâce à la générosité et confiance des donateurs, notamment grâce à des successions significatives, les revenus ont atteint le montant de 16 862 K€. Les revenus issus des activités de récolte de fonds représentent 63% de nos revenus, garantissant ainsi indépendance et innovation de l'association.

Ce revenu combiné à une maîtrise des dépenses conduit à la constatation d'un résultat global excédentaire de 4 426 K€. Ce montant est destiné à soutenir en partie nos projets actuels et futurs en Belgique et à l'étranger.

2

Nos ressources :

Nos revenus sont issus de sources diverses. Cette diversité contribue à assurer une stabilité dans la récolte de fonds et de ce fait la pérennité de nos activités.

Les dons peuvent être segmentés en quatre catégories principales :

- Les dons issus de la générosité du grand public: Nous notons une baisse des dons récurrents et des dons uniques, essentiels à la poursuite de nos activités.

- Les dons issus de successions sont en 2024 exceptionnellement élevés

- Les dons d'entreprises, de fondations, de donateurs particuliers (Successions/Grands donateurs) qui requièrent un contact individuel sont stables.

- Les subventions ou autres fonds publics ont augmenté notamment grâce à la hausse du nombre de prises en charge dans les projets en Flandres.

Les autres produits, issus en majorité d'associations SOS partenaires

Les successions atteignent en 2024 le montant exceptionnel de 4 938 K€ versus une moyenne de 1 238 K€ en 2022/2023. Les recettes issues des activités de récolte de fonds s'élèvent ainsi 10 473 K€, soit 51% de plus que l'année passée.

Frais liés à la récolte de fonds

Les dépenses de la récolte de fond étaient légèrement en baisse, passant de 1 449 K€ à 1 342 K€ en 2024. Le recours à des agences de récolte de fonds en rue a été plus limité, aucune nouvelle campagne n'a été développée.

Les dépenses de récolte de fonds sont essentiellement composées des éléments suivants :

- la récolte de fonds en rue via des partenaires externes

- l'envoie de mailing et de magazine.

- des opérations de campagne de prospection en ligne ou de Télémarketing

- une campagne de fin d'année

- une équipe de récolte de fonds dynamique

Frais administratifs :

Les frais administratifs et financiers restent mesurés et atteignent 834 K€, soit 4.9% de notre revenu. Les postes les plus importants sont les dépenses de personnel, les couts liés à la gestion de la plateforme de récolte de fonds et les couts des prestataires informatiques, support et infrastructure.

Aucun élément particulier n'est à reporter.

1. Projets internationaux :

SOS Villages d'Enfants Belgique s'engage également dans la protection des enfants et le renforcement des familles à l'international.

Les montants dédiés à ces programmes internationaux se sont élevés à 2 676 K€, en baisse par rapport à 2023 en raison notamment de l'arrêt des parrainages.

Les programmes internationaux se décomposent comme suit :

- Le programme quinquennal (2022-2026) de renforcement des familles « C4C » au Burundi, en RDC et au Sénégal (Fatick) pour un montant de 1 409 K€ en 2024, en ligne avec le budget.

Ce programme bénéficie de subventions de la DGD à hauteur de 80% des couts opérationnels.

3

- Le programme de renforcement des familles à Kinshasa (2023-2024) s'est achevé pour un montant dépassé de 172K en 2024. Ce programme est co-financé par Brussels International et la ville de Bruxelles.

- Un budget de 65 K€ est dédié au programme de soutien aux enfants Talibé à Kaffrine, Sénégal. Ce programme, similaire au programme DGD à Fatick, est financé sur fonds privés et par un partenaire SOS (HGFD).

SOS Villages d'Enfants Belgique continue d'apporter son soutien à l'Hôpital Mère-Enfant à Kara au Togo et à dédié 148K à ce programme en 2024.

- 326 K€ ont été consacrés au village d'enfants à Kinshasa en RDC et au programme de réunification familiale en cours.

- Les membership fees dus à la fédération, calculés sur la base de nos transferts à l'international et revenue total sont restés stables, répartis à 80 % sur les projets internationaux et 20 % aux projets belges.

2. Les Projets Nationaux

Nos projets à l'échelle nationale se composent de projets de terrain en Flandres et Wallonie, et d'actions de sensibilisation et de plaidoyer. Les dépenses y afférentes se sont élevées à 7 566 K€ en 2024 vs 6 510 K€ en 2023. Cette hausse est liée au développement des nouveaux projets en Flandres et aux nouvelles actions de sensibilisation (Stamping for Peace et « City Jewel »).

Ces projets nationaux et projets de sensibilisation ont été financés pour 66% sur fonds publics (4 985 K€).

Le Village d'Enfants SOS Chantevern (SRG) :

Dans ce village, l'association offre un foyer chaleureux à 36 enfants qui ne peuvent plus grandir auprès de leurs parents. Notre premier souci est d'assurer la sécurité physique et émotionnelle des enfants. Ce projet (SRG) est composé de 2 unités de vie, le Cerisier et le Hêtre. Ce programme propose entre autres des logements individuels en dehors du village d'enfants après 18 ans (l'Olivier). Les frais de fonctionnement et de personnel de ce village ont atteint 3 596 K€. Le village fait l'objet d'une rénovation profonde qui a débuté en 2024 et se poursuivra jusqu'en 2026. Les subventions et autres revenus hors donations s'élèvent à 2 563 K€. Le taux de subvention (71.3%) reste faible. Le soutien de nos donateurs privés reste essentiel pour la pérennité de ce projet.

Le projet du Sequoia (SA) :

Ce projet soutient 13 familles vulnérables, en permettant ainsi aux enfants de grandir dans un foyer plus stable. Les couts se sont élevés à 473 K€, en hausse en raison notamment des indexations. Les subventions et autres revenus liés à ce projet se sont élevés à 440 K€.

Le Projet Simba (Gezinhuijzen)

L'année 2024 est une année de transformation au cours de laquelle nous avons accompagné le secteur dans ce trajet de reconversion vers des familles d'accueil professionnel. L'équipe dédiée à ce projet s'est concentré sur le déploiement en 2025 de ce modèle.

Le projet Hejmo

Plus de 5000 mineurs étrangers non-accompagnés sont arrivés en Belgique en 2015. SOS a alors ouvert une maison d'accueil familiale Hejmo à Louvain dans laquelle 9 enfants peuvent retrouver un nouveau foyer chaleureux. Ce projet s'est enrichi d'un projet d'accompagnement psychologique de

4 certains jeunes (Paso). Les couts de fonctionnement et de personnel de ce projet s'élèvent à 1.092 K€. Ce projet est subsidié à hauteur de 93%, essentiellement par Agentschap Jongerenwelzijn (& Fedasil).

Le projet Hejmot+

Un deuxième projet pour des jeunes Mineurs étranger de 16 à 18 ans, dans la région de Leuven, a vu

le jour en 2022. Celui s'est développé et est passé de 5 à 14 prises en charge fin 2023. Ce projet d'un cout de 750 K€ est subventionné en grande partie par Ogroei. Ce projet vise à donner aux jeunes qui se sentent prêts l'opportunité d'apprendre à vivre de manière autonome.

#### Qualité

Le projet de sensibilisation et mise en place des pratiques sensibles aux traumatismes, initialement financé sur fonds publics s'est poursuivi sur fonds privés. Le montant dédié à ces initiatives s'est élevé à 61K.

#### Child Friendly Space :

L'espace dédié aux enfants ouvert en 2022 près de Leuven pour les familles arrivées d'Ukraine s'est transformé en mai 2024. SOS Villages d'Enfants a ouvert un Espace dédié aux enfants au sein de Fedasil (Petit-Château). Des parents et leurs enfants y séjournent temporairement à la suite de circonstances complexes. Cet espace offre un environnement sûr permettant aux enfants de retrouver leur enfance et d'exprimer leurs émotions. 87 K€ ont été consacrés à ce nouvel espace pour les enfants.

Les activités de sensibilisation et de plaidoyer

Les réalisations majeures en 2024 sont les suivantes :

Le 10 octobre, SOS VE a inauguré le « City Jewel », une œuvre d'art collective puissante, symbole des traumatismes de l'enfance et de la résilience, qui rend hommage aux survivants de traumatismes dans leur parcours de guérison. Le projet de sensibilisation d'une prise en charge sensible au Trauma se poursuit.

- Stomping for Peace : À l'occasion du 35e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, une délégation de SOS Villages d'Enfants Belgique s'est rendue aux Nations Unies avec un message fort de la part d'enfants de plus de 30 pays : « Arrêtez la violence. Nous voulons la paix ».

Les couts relatifs à ces activités liées à ces évènements, aux diverses activités de sensibilisation de la société à la mission de SOS s'élèvent à 1 054 K€.

#### 6- Le bilan

##### Actif

L'actif s'élève à 14 746 K€ en 2024 vs 10 657 K€ en 2023 soit une hausse significative de 38% par rapport à 2024. Elle s'explique essentiellement par les éléments suivants :

Une augmentation des liquidités (2 486 K€) due à 2 successions exceptionnelles. La majeure partie de ces liquidités sont des liquidités qui seront dédiées à l'innovation et réalisation de projets.

- Une augmentation des immobilisations corporelles (+1.592 K€), liée à nouveau à des successions (Bâtiments, terrains).

##### Passif

5

La hausse du passif est essentiellement liée au boni dégagé en 2024. Sur proposition du CA et approbation par l'AG, le bénéfice 2024 a été affecté en partie :

- aux investissements de l'asbl, notamment aux investissements liés à la rénovation du village d'enfants à « Chantevent » pour 1.000 K€.

- aux projets, en Belgique ou à l'international, et aux innovations futures pour 2.000 K€.

Ces montants viennent s'ajouter aux fonds affectés existants :  
- Réserve pour passif social (3.250 K€) pour faire face, le cas échéant, à la discontinuité des activités. Le montant a été estimé par le secrétariat social.

Fond pour investissement (500K), notamment pour la rénovation de Chantevent.  
La provision pour projet à réaliser « Ukraine » a été entièrement utilisée pour financer l'espace dédié aux enfants (Leuven) et au financement du programme d'urgence mis en place par la fédération en Ukraine.

Les comptes de régularisation sont essentiellement liés aux projets internationaux.

Ce bilan financier nous permet de faire face à nos engagements, notamment à nos engagements programmatiques en Belgique et à l'international et d'assurer la continuité des activités de l'asbl, même en cas de crise soudaine.

##### Les éléments Post-Clôture

Il n'y a pas eu d'éléments post-clôture particuliers qui n'auraient pas été inclus dans les chiffres 2024 et pourraient avoir un impact significatif en 2025.

#### II- Priorités 2025 et au-delà

Notre ambition reste d'avoir un impact positif et durable sur les enfants les plus vulnérables et ce :

- En accroissant sans-cesse la qualité de nos programmes, notamment en intégrant pleinement la prise en charge sensible aux traumatismes et en sensibilisant autour de cette thématique.

- En poursuivant notre activité de manière innovante

- Et en associant le travail des programmes en Belgique et à l'étranger avec un solide travail de plaidoyer.

2025 sera notamment dédié au déploiement d'une nouvelle campagne de communication et présentation de notre stratégie pour soutenir ces objectifs

N°	0408628435	C-ASBL 8
----	------------	----------

## RAPPORT DES COMMISSAIRES



ELSEN Pierre-Olivier  
GONET Sébastien  
PRUNEAU Alexis  
QUIROGA Cendrine  
ROUSSEAU Bernard

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES  
MEMBRES DE L'ASSOCIATION "SOS VILLAGE D'ENFANTS BELGIQUE"  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**SRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"**

Représentée par  
Sébastien GONET  
Actionnaire

---

Siège 18, Rue de la Biche 7000 MONS  
2ème cabinet 60 bte 5, Rue du Parc 7100 LA LOUVIERE  
3ème cabinet 13-15 bte 8, Rue Charleville 6000 CHARLEROI  
TVA BE 450 426 032 Mail [joirisrousseaux@joirisrousseaux.eu](mailto:joirisrousseaux@joirisrousseaux.eu)  
Société à responsabilité limitée

Tél +32 65 36 29 92  
Tél +32 64 65 00 05  
Tél +32 71 35 02 88



ELSEN Pierre-Olivier

GONET Sébastien

PRUNEAU Alexis

QUIROGA Cendrine

ROUSSEAUX Bernard

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION "SOS VILLANGE D'ENFANTS" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association "SOS Village d'enfants Belgique" (l'«association»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 29 mai 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association durant 16 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 14.746.246,14 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice à affecter de 4.426.217,42 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



ELSEN Pierre-Olivier

GONET Sébastien

PRUNEAU Alexis

QUIROGA Cendrine

ROUSSEAUX Bernard

### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Autre point***

Il convient de souligner que les contrôles et redressements définitifs des pouvoirs subsidiaires n'ont pas été effectués jusque fin décembre 2024. L'éligibilité des dépenses non encore contrôlées doit encore faire l'objet d'une confirmation des pouvoirs subsidiaires.

### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.



ELSEN Pierre-Olivier

GONET Sébastien

PRUNEAU Alexis

QUIROGA Cendrine

ROUSSEAUX Bernard

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



ELSEN Pierre-Olivier

GONET Sébastien

PRUNEAU Alexis

QUIROGA Cendrine

ROUSSEAUX Bernard

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### Autres obligations légales et réglementaires

#### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

#### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



ELSEN Pierre-Olivier

GONET Sébastien

PRUNEAU Alexis

QUIROGA Cendrine

ROUSSEAUX Bernard

### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

ELSEN Pierre-Olivier  
GONET Sébastien  
PRUNEAU Alexis  
QUIROGA Cendrine  
ROUSSEAUX Bernard

#### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception du délai entre l'arrêt des comptes par l'organe d'administration et l'Assemblée générale les approuvant.

Mons, le 12 mai 2025

La SRL "Joiris - Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés"

Représentée par

Sébastien Gonet  Signature numérique de  
Sébastien Gonet (Signature)  
Date : 2025.05.12 13:31:04  
+02'00'

Sébastien GONET  
Réviseur d'entreprises actionnaire